

# QUEL LABEL POUR VOTRE MEUBLE ?


## Les particularités du label GITES DE FRANCE



### Ce que vous apporte ce label :

<p><b>NOTORIETE ET SAVOIR FAIRE DU LABEL</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau européen d'accueil depuis plus de 50 ans</li> <li>- 3<sup>ème</sup> marque citée dans toutes les enquêtes de notoriété des entreprises de tourisme</li> <li>- 2 millions d'adeptes des formules « Gîtes de France » fidèles à plus de 70 %, pour lesquels la confiance dans le label représente 1<sup>er</sup> motif de choix d'un hébergement labellisé</li> <li>- une charte exigeante, garantie d'un hébergement de qualité pour le client</li> <li>- Un réseau de proximité : 95 relais départementaux affiliés à une Fédération Nationale</li> <li>- Un réseau de solidarité entre propriétaires : échange d'expériences, de savoir-faire.</li> <li>- Une efficacité démultipliée : transfert de clients (d'un lieu à un autre, d'un département à un autre), optimisation et mutualisation des avancées techniques et technologiques, force commerciale d'une offre groupée de plusieurs milliers d'hébergements...</li> </ul>
<p><b>ACCOMPAGNEMENT en phase 1 = ELABORATION DU PROJET</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conseils et actions d'accompagnement : aménagement, décoration, équipements,</li> <li>- documents techniques spécifiques : sécurité piscines, fiscalité, DDAS, etc</li> <li>- thématiques : ex. : accueil des bébés, accrocs du net...</li> <li>- mémento de l'adhérent (infos pratiques)</li> <li>- mise à disposition (payante) des documents réglementaires (contrats de location, notices d'affichages, etc...)</li> <li>- élaboration et suivi du dossier de subvention (rappel : uniquement pour agriculteurs)</li> </ul>
<p><b>ACCOMPAGNEMENT en phase 2 = PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ DE L'HEBERGEMENT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>le conseil commercial et la tarification</u> aide à l'élaboration de la grille tarifaire, positionnement du produit,...</li> <li>- <u>la promotion de la structure (globale et commerciale) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Départementale : - catalogue en 8000 ex</li> <li>- site internet : <a href="http://www.gites-de-france-13.com">www.gites-de-france-13.com</a></li> <li>. Régionale : - site internet : <a href="http://gites-de-france-paca.com">gites-de-france-paca.com</a></li> <li>- catalogue régional séjours à thèmes : 10000 ex</li> <li>. Nationale : - les guides nationaux : hébergements et thématiques</li> <li>- site internet : <a href="http://www.gites-de-france.fr">www.gites-de-france.fr</a></li> <li>- un plan marketing ambitieux (campagne TV, référencement du site...)</li> </ul> </li> <li>. Salons touristiques, actions de fidélisation (marketing direct)</li> <li>. Partenariats commerciaux : Guide du Routard, WWF, Monum, Autoroute FM...</li> <li>. Gestion commerciale de la structure : relation clients, encaissements, traitement des litiges, actions de promotion spécifiques</li> <li>. Actions nationales : « 2000 week-end », « mai toi au vert »...</li> </ul>
<p><b>ACCOMPAGNEMENT en phase 3 = ASSISTANCE AUX ADHERENTS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>le suivi des adhérents :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>. service juridique national</li> <li>. réunions d'informations (fiscalité, gestion relations clients, réglementations...)</li> <li>. réunions de secteurs</li> <li>. enquêtes périodiques de satisfaction et de fréquentation</li> <li>. espace réservé adhérents sur notre site web</li> <li>. les revues d'information (revue des propriétaires Gîtes de France, Clip 13...)</li> </ul> </li> <li>- <u>les partenariats :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>. partenariat avec plusieurs entreprises commerciales permettant d'obtenir des conditions privilégiées sur de nombreux services, ainsi que des tarifs préférentiels pour les équipements de votre hébergement</li> <li>. divers partenariats permettant de bénéficier de tarifs et prestations privilégiés (ex Groupama, CER France)</li> </ul> </li> </ul>


## Les exigences et modalités d'adhésion

<b>LES EXIGENCES</b>	<b>LES CRITERES OBLIGATOIRES :</b> - environnement rural ou en village de caractère (cf. liste des communes concernées) - structure située hors lotissement - pas d'immeuble de construction verticale - bâti d'implantation du projet d'une ancienneté <b>d'au moins 5 ans</b> - espace extérieur obligatoire (jardin, terrasse ou cour...) - structure à usage exclusif des vacanciers (ni résidence principale ou secondaire du propriétaire) - hébergement disponible à la location toute l'année (dérogation possible selon type de chauffage...) - engagement exclusif au label pendant les 2 premières années d'adhésion - signature de la <b>Charte Nationale des Gîtes Ruraux Gîtes de France</b>	
	- dans les Bouches du Rhône : 5 gîtes ruraux sur un même lieu et pour un même propriétaire - mixité avec des chambres d'hôtes possible sur le même site : étudiée sur place en fonction de la configuration des lieux et d'un système d'équivalence défini par un Règlement Intérieur Label.	
	- <b>rappel de l'Ethique « Gîtes de France » : Charte de Qualité à respecter :</b> . satisfaire aux exigences et besoins d'un tourisme d'authenticité, de nature, de calme et de découverte, . contribuer à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement, . garantir un accueil de qualité, . hospitalité, convivialité, disponibilité, chaleur et générosité sont à la base des attentes de la clientèle du label	
<b>MODALITES D'ADHESION</b>	Frais de Visite de l'hébergement et étude du projet ( <b>déductibles du droit d'entrée</b> )	<b>76 euros</b>
	<b>Droits d'entrée :</b> A régler uniquement à l'adhésion, et comprenant - le traitement administratif du classement et agrément - le classement « meublé de tourisme » (visite et frais de dossier) - le panneau « Gîtes de France » - le « memento » de l'adhérent (infos pratiques) - un bloc de contrats de location type - la promotion de l'hébergement pour l'année en cours (forfait cotisation promotionnelle) : tous sites web - la cotisation statutaire (assistance adhérent pour l'année en cours)	<b>350 €</b> (274 € si frais de visite déjà réglés)
	<b>Cotisations annuelles :</b> (en année 2 d'adhésion) - <b>statutaire</b> = comprend toutes les actions d'accompagnement des adhérents : animation du réseau, réunions d'information, aide au traitement des litiges, accompagnement personnalisé..., son coût est fixe, quel que soit le nombre de gîtes gérés - <b>promotionnelle</b> = comprend toutes les actions de promotion menées : sites internet, catalogues, représentation de la marque (salons), son coût est proportionnel au tarif basse saison que vous pratiquez <i>ex : pour un gîte loué 200 € hors saison, la cotisation promotionnelle par an sera de 100 €</i> <b>Ces cotisations couvrent également les participations reversées au niveau national par chaque structure</b>	<b>60 €</b> <i>Appelée en janvier de chaque année</i>  <b>½ semaine du tarif de votre location basse saison</b> <b>NB. Les hébergements pratiquant une tarification tout compris se verront appliquer une minoration du tarif de base (chauffage, location linge,...)</b> <i>Appelée en septembre de l'année en cours</i>
	<b>Si choix de faire gérer votre hébergement par le service Réservation :</b>  . Adhésion annuelle forfaitaire = . Commissionnement du service commercial =	<b>56 € par adhérent</b> <b>15% HT sur le prix public</b>
<b>CLASSEMENT « LABEL » de votre hébergement</b>	- réalisé tous les <b>5 ans</b> selon la grille de classement de la Fédération Nationale des Gîtes de France : classement en épis  - le classement 4 et 5 épis est attribué par une commission régionale - la qualification « <b>Charme</b> » est attribuée pour 3 ans par cette commission régionale	

## Les particularités du label CLEVACANCES

<i>Ce que vous apporte ce label :</i>	
<b>NOTORIÉTÉ ET SAVOIR FAIRE DU LABEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau national d'accueil depuis plus de 11 ans</li> <li>- Un réseau de proximité : 92 relais départementaux affiliés à une Fédération Nationale</li> <li>- 24 000 gîtes et locations de vacances, et plus de 5 000 chambres d'hôtes labellisées réparties sur 92 départements et 22 régions de France.</li> <li>- Variété en termes de destinations, et en termes de types d'hébergement : Mer, montagne, campagne, ville, Maison, appartement, studio, chalet, habitat de loisirs, résidence, chambre d'hôtes.</li> <li>- une Charte de Qualité nationale qui garantit le confort et la qualité du logement labellisé.</li> </ul>
<b>PHASE 1 : ELABORATION DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conseils et actions d'accompagnement : aménagement, décoration, équipements,</li> <li>- documents techniques spécifiques : sécurité piscines, fiscalité, DDAS, etc</li> <li>- thématiques : ex. : Bacchus, Pêche, Affaires...</li> <li>- mise à disposition (gratuite) des documents réglementaires (contrats de location, Etats descriptifs, etc...)</li> <li>- élaboration et suivi du dossier en cas de subvention (si agriculteur)</li> </ul>
<b>PHASE 2 : PROMOTION ET MISE EN MARCHÉ DE L'HEBERGEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>le conseil commercial et la tarification</u> aide à l'élaboration de la grille tarifaire, positionnement du produit...</li> <li>- <u>la promotion de la structure (globale et commerciale) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Départementale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- catalogue en 10000 ex</li> <li>- site internet : <a href="http://www.visitprovence.com">www.visitprovence.com</a></li> </ul> </li> <li>. Nationale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- site internet : <a href="http://www.clevacances.com">www.clevacances.com</a></li> <li>- un plan marketing ambitieux</li> </ul> </li> <li>. Salons touristiques</li> <li>. Annonces publicitaires : presse, TV</li> <li>. Gestion commerciale de la structure : relation clients, encaissements, traitement des litiges, actions de promotion spécifiques</li> <li>. des thématiques spécifiques : affaires, environnement, pêche,...</li> </ul> </li> </ul>
<b>PHASE 3 : ASSISTANCE AUX ADHERENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>le suivi des adhérents :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>. service juridique national</li> <li>. réunions d'informations (fiscalité, gestion relations clients, réglementations...)</li> <li>. réunions de secteurs</li> <li>. enquêtes périodiques de satisfaction et de fréquentation</li> <li>. espace réservé adhérents sur le site web national (<a href="http://www.clevacances.com">www.clevacances.com</a>)</li> <li>. les revues d'information (revue des propriétaires Infoclés, Clip 13...)</li> </ul> </li> <li>- <u>les partenariats :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>. partenariat avec plusieurs entreprises commerciales permettant d'obtenir des conditions privilégiées sur de nombreux services, ainsi que des tarifs préférentiels pour les équipements de votre hébergement</li> </ul> </li> </ul>

## *Les exigences et modalités d'adhésion*

<b>LES EXIGENCES</b>	<b>LES CRITERES OBLIGATOIRES :</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- structure à usage exclusif des vacanciers (pas de résidence principale)</li> <li>- signature de la Charte Nationale Clévacances</li> </ul>	
<b>MODALITES D'ADHESION</b>	<b>Charte de Qualité à respecter :</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. contribuer à la valorisation du Label</li> <li>. garantir un accueil de qualité,</li> </ul>	
	<b>Frais de Visite de l'hébergement et étude du projet (déductibles des droits d'entrée)</b>	<b>76 euros</b>
	<b>1 - Si meublé déjà classé en Préfecture :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Droits d'entrée = <b>77 €</b></li> <li>. Participation annuelle* = <b>53 €</b> (par meublé et dégressivité en fonction du nombre de meublés)</li> </ul> <p>*La participation annuelle comprend toutes les actions d'accompagnement des adhérents : animation du réseau, réunions d'information, aide au traitement des litiges, accompagnement personnalisé ainsi que toutes les actions de promotion menées : sites internet, catalogues, représentation de la marque (salons)...</p>	
	<b>2 - Si meublé non classé en Préfecture :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais de classement et droits d'entrée au réseau = <b>100 €</b></li> <li>. Frais annuels de participation = <b>53 €</b> (par meublé et dégressivité en fonction du nombre de meublés)</li> </ul>	
<b>Participation annuelle:(en année 2 d'adhésion) =</b>  <b>Ces cotisations couvrent également les participations reversées au niveau national par le département pour chaque structure</b>	<b>53 €</b> <i>Appelée en janvier de chaque année</i>	
<b>Si choix de faire gérer votre hébergement par le service Réservation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Adhésion annuelle forfaitaire = <b>56 €</b> par adhérent</li> <li>. Commissionnement du service commercial = <b>15% HT</b> sur le prix public</li> </ul>		
<b>CLASSEMENT « LABEL » de votre hébergement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisé tous les <b>3 ans</b> selon la grille de classement de la Fédération Clévacances France : classement en clés</li> <li>- le classement 5 clés est attribué par une commission nationale</li> </ul> <div style="text-align: right;"></div>	

### **POUR SUIVRE VOTRE DEMARCHE ?**

- Contactez-nous pour obtenir le guide technique précis du label choisi (cahier des charges reprenant en détails les critères à respecter : surfaces, équipements, etc...)
- Retournez le dossier de pré-visite qui sera joint à ce guide
- Un rendez-vous sur place pourra alors être programmé par la technicienne

**Votre contact** : Catherine DUBART - Assistante Classement-Labelisation  
 Pôle Ingénierie - Comité Départemental du Tourisme  
 Antenne de Mallemort - Domaine du Vergon - 13370 MALLEMORT  
 Tél. 04 90 59 49 38 - Courriel : cdubart@visitprovence.com